

PARCOURS D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ À MDM

Programme MNA
Délégation Île-de-France



GLOSSAIRE

AME : Aide Médicale d'État

APHP : Assistance publique - Hôpitaux de Paris

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRIP : Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante

FLE : Français Langue Etrangère

JE : Juge des Enfants

MDM : Médecins du Monde

MNA : Mineurs Non Accompagnés

PASS : Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

PUMA : Protection Universelle Maladie

LE PROGRAMME MNA DE LA DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Médecins du Monde (MdM) développe depuis 2015 une expertise et des actions en direction des mineurs non accompagnés (MNA) dans le champ médico-psycho-social. En contribuant à mieux appréhender et intégrer les problématiques socio-sanitaires de ces jeunes très vulnérables, MdM tente de favoriser un accueil digne des MNA à leur arrivée en France et une prise en charge effective et de qualité.

Objectifs du programme parisien :

- Garantir une protection aux MNA présents sur le territoire ;
- Améliorer la prise en charge médico-psycho-sociale des MNA ;
- Lever les blocages à l'accès aux soins et aux droits des MNA.

Le programme est situé au
15 Boulevard de Picpus 75012
Métro Bel Air (Ligne 6 Sortie 3)

Responsables de mission :

Daniel Brehier

daniel.brehier@medecinsdumonde.net

et Dominique Dumand

dominique.dumand@medecinsdumonde.net

Coordinatrice du programme :

Sophie Laurant

sophie.laurant@medecinsdumonde.net

LES PATIENTS DU PROGRAMME MNA

CAPACITÉ : 250 MINEURS PAR AN

- Nouvellement arrivés en France et non identifiés dans les dispositifs de protection
- Refusés au bénéfice de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Avec besoin(s) en santé somatique et/ou psychique

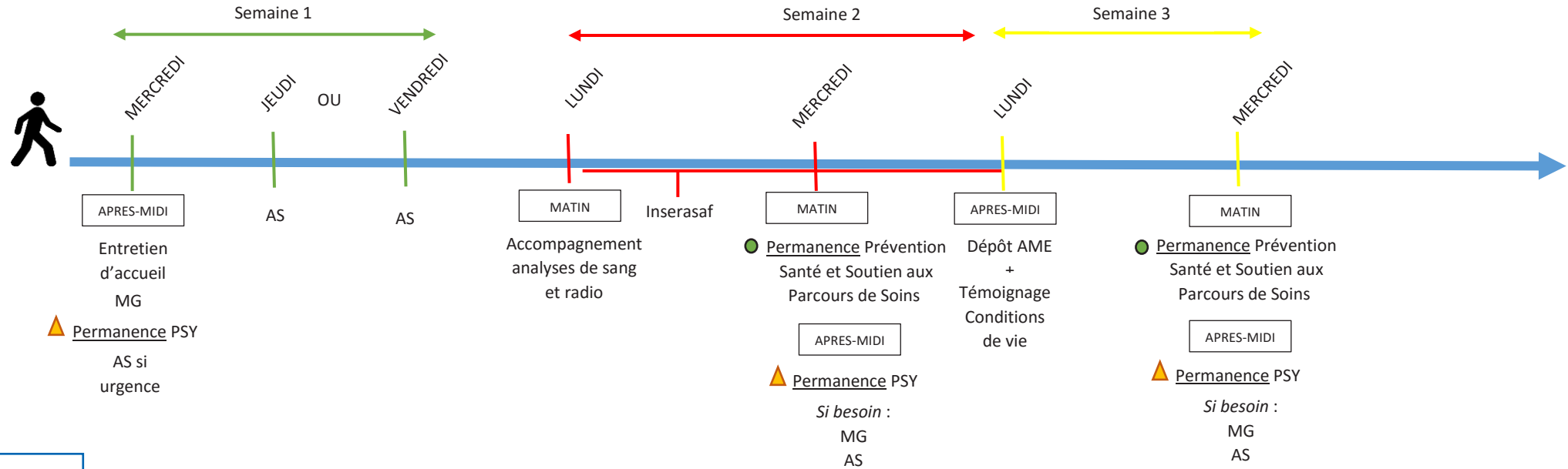
Nos modalités d'intervention auprès des MNA diffèrent selon le stade où se situent les jeunes dans leur parcours en vue d'une prise en charge au titre de l'enfance en danger.

- Les MNA non encore identifiés par les services compétents (Aide Sociale à l'Enfance [ASE] en régie directe ou plateformes d'accueil et d'évaluation) y sont orientés par nos soins. Lorsque leur état de santé le nécessite, nous faisons le lien avec les pôles médicaux de ces structures via des courriers sous pli confidentiel de nos médecins, psychologues et psychiatres (indication des besoins diagnostiqués, des traitements remis à MdM, des prises en charge déjà en cours dans les structures médicales de droit commun etc.).
- Les MNA ayant déjà fait l'objet d'un refus d'admission au bénéfice de l'ASE (refus guichet, refus administratif notifié, non-lieu à assistance éducative du Juge des Enfants [JE], etc.) bénéficient d'une attention médico-psycho-sociale que nous déployons pendant plusieurs semaines. Ils peuvent se présenter spontanément le jour de la consultation (tous les mercredis à partir de 14 h 15) ou être orientés au préalable via l'adresse mie.idf@medecinsdumonde.net afin que leur accueil soit organisé au mieux.

L'ÉQUIPE DU PROGRAMME MNA

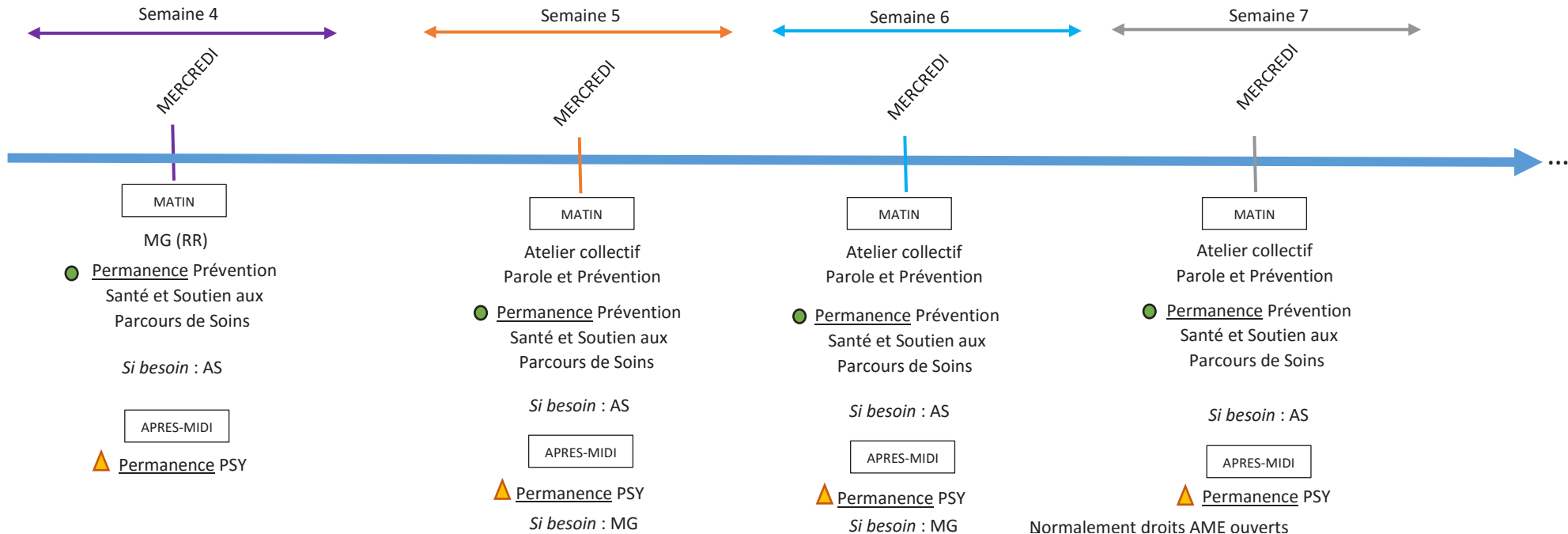
- 9 médecins généralistes et pédiatres (bénévoles) en charge des consultations médicales et de suivi médical, des permanences «Prévention Santé», «Soutien aux Parcours de Soins» et des ateliers collectifs «Parole et Prévention».
- 1 pharmacienne (bénévole).
- 6 psychologues, psychiatres et pédopsychiatres (bénévoles) en charge de la permanence santé mentale et des ateliers collectifs «Parole et Prévention».
- 9 accueillants/accompagnants (bénévoles) qui ouvrent les dossiers des MNA pris en charge à MdM, expliquent aux jeunes comment MdM peut les aider et sur quels temps dans la semaine, recueillent les 1^{ères} infos, orientent en urgence vers l'assistance sociale quand la situation du mineur l'exige, accompagnent physiquement les jeunes les plus vulnérables dans leurs parcours de soins, etc.
- 2 responsables de mission (cadres associatifs).
- 1 assistante sociale (salariée) qui est systématiquement présente lors des permanences des mercredis matins et après-midis et accueille les MNA les autres jours de la semaine sur RDV.
- 1 chargée d'appui (salariée).
- 1 coordinatrice (salariée).

PARCOURS D'UN MNA À MDM PARIS



GLOSSAIRE

AS : assistante sociale
 AME : aide médicale d'état
 CDS : Centre de Santé
 MG : médecin généraliste
 Inserasaf : association de domiciliation administrative
 Permanence : Accueil sans RDV
 PSY : Psychologues, psychiatres, pédopsychiatres
 RR : retour de résultats



Normalement droits AME ouverts
 -> si besoin MG, orientation vers CDS

LES ACTIONS

I. SOINS CURATIFS ET PRÉVENTIFS

- Les consultations médicales
- Les consultations de santé mentale
- Les ateliers collectifs « Parole et Prévention »
- La permanence « Prévention Santé »

DES CONSULTATIONS MÉDICALES

Tous les mercredis après-midi (à partir de 14 h 15) [1ère rencontre ou suivi] avec des médecins généralistes et pédiatres permettant une réponse immédiate aux demandes médicales exprimées et au-delà un bilan global de leur état de santé physique (dépistage et radiologie).

En 2017, 469 consultations médicales ont été réalisées

DES CONSULTATIONS DE SANTÉ MENTALE

Tous les mercredis après-midi (à partir de 14 h 15) [accueil individuel sans rendez-vous] avec des psychologues, psychiatres et pédopsychiatres.

Les MNA rencontrés à MdM présentent des souffrances psychiques importantes eu égard à leur histoire (perte d'un ou des deux parents, abandon, violences intrafamiliales, etc.), leur parcours d'exil (violences subies, peur, faim, témoin de scènes traumatisantes, etc.) et leur vie en France (violences institutionnelles, isolement, exposition aux dangers, grande précarité, etc.).

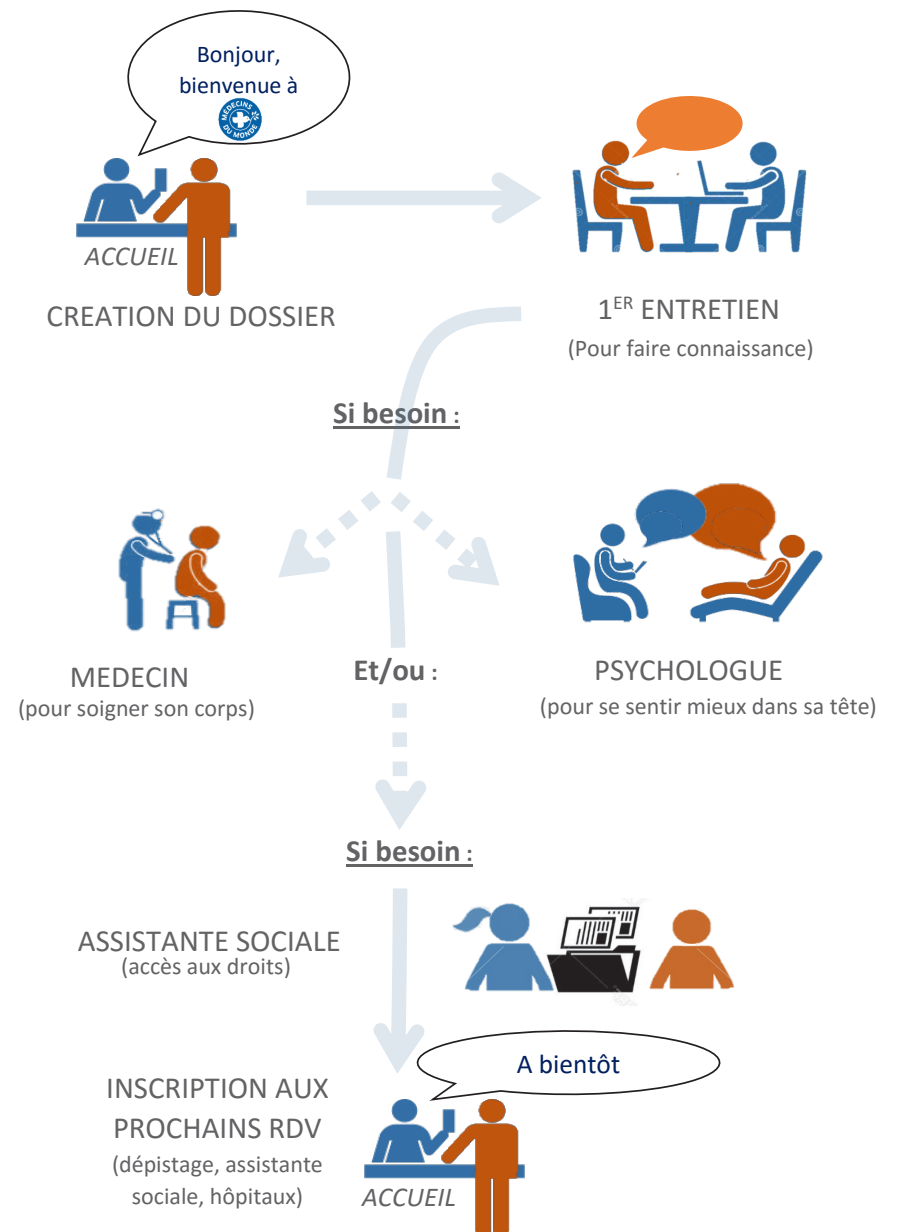
De ce fait, ils ont besoin d'un lieu pour exprimer ces souffrances, être aidés face à leurs troubles psychiques (anxiété, insomnies, reviviscences, etc.) et être soutenus afin d'éviter un effondrement.

Les pathologies psychiques lourdes nécessitant une prise en charge psychothérapeutique au long cours ou la mise en place d'un traitement médicamenteux (dépressions graves, états limites, etc.) sont repérées pendant cette permanence.

En 2017, 141 consultations psy ont été réalisées



JE VIENS POUR LA 1^{ÈRE} FOIS A MEDECINS DU MONDE



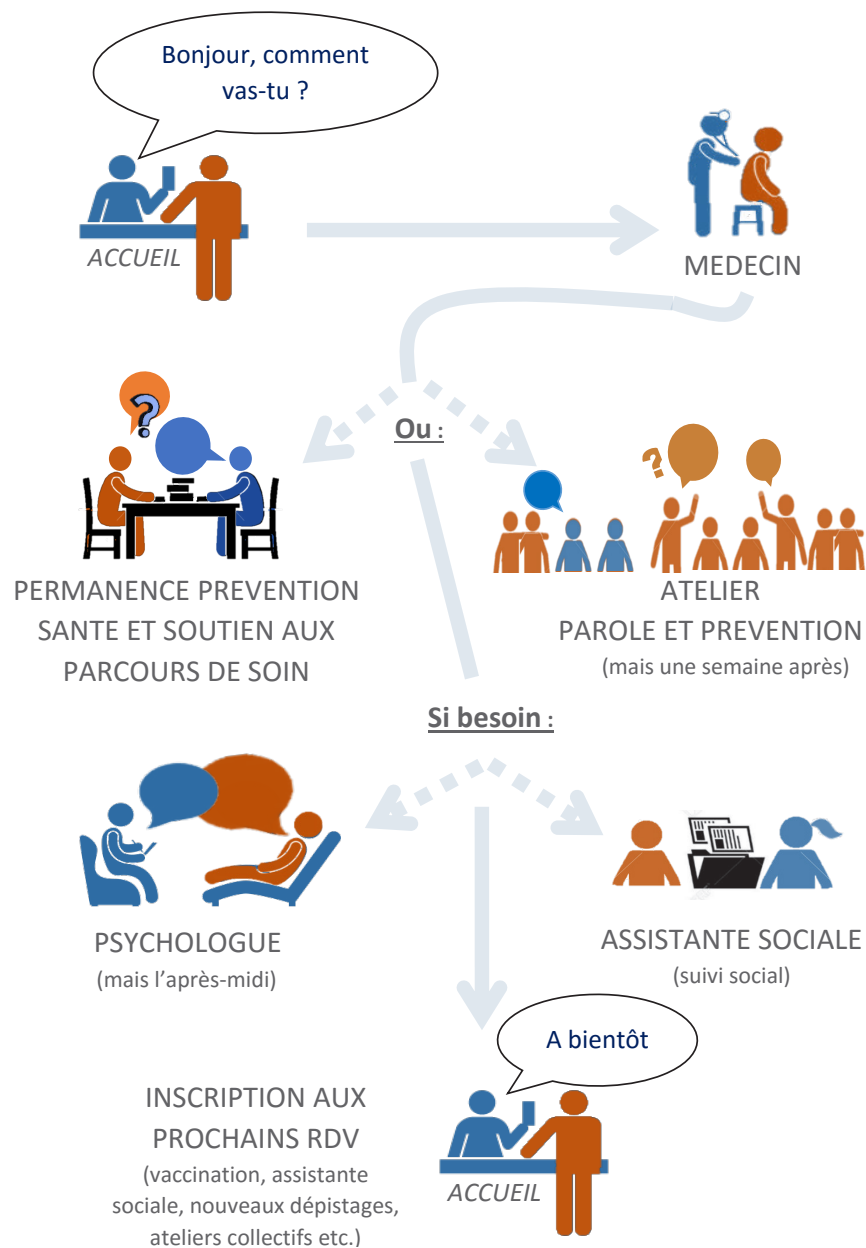
DES CONSULTATIONS DÉDIÉES AUX RETOURS DES RÉSULTATS

Tous les mercredis matin (à 9 h30) en lien avec les analyses (dépistage et radiologie) prescrites par MdM et réalisées par des médecins généralistes et pédiatres.

- Remise des bilans sanguins (originaux) et de la radio au jeune ;
- Sensibilisation sur le caractère confidentiel des informations médicales ;
- Orientation en interne vers les ateliers collectifs « Parole et Prévention » ou la permanence « Prévention Santé ».



JE REVIENS CHERCHER MES RESULTATS A MEDECINS DU MONDE



Dans le cadre des consultations médicales et de santé mentale nous proposons aux patients :

Prescriptions d'analyses pour compléter les diagnostics (dépistage et radiologie)

Orientations vers des structures médicales de droit commun : Urgences hospitalières, PASS, Centre de santé, Centre de vaccination etc.

Nos principaux partenaires :

Les différents groupes hospitaliers de l'APHP, le Centre de santé Edison, le Centre de Lutte Anti Tuberculose de Paris, le Centre de vaccination du Comede, etc.

**DES ATELIERS COLLECTIFS
« PAROLE ET PRÉVENTION »**

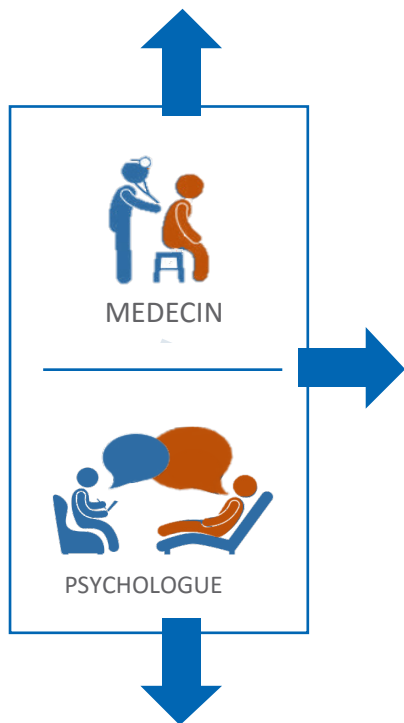
Tous les mercredis matin (à 9h30), co-animés par un médecin généraliste, un psychologue et un accueillant peuvent accueillir jusqu'à 10 MNA suivis par MdM à chaque session.

Nés de focus groupes menés en 2016 auprès de MNA suivis à MdM et d'un travail préparatoire réalisé au 1^{er} semestre 2017, les ateliers « Parole et Prévention » permettent d'aborder collectivement les questions de santé et ont également une visée de renforcement psycho-social.

C'est un espace qu'il est proposé aux MNA d'investir, pour échanger (en français mais aussi dans leur langue) et recevoir des réponses éclairées grâce au soutien des professionnels.

Ce temps ensemble favorise également la création de lien entre les jeunes et ainsi une sortie de l'isolement, l'étayage par les pairs, l'échange des savoirs et des expériences.

- Des supports ont été créés afin de faciliter les débats autour de plusieurs thèmes : hygiène, dépistage, vie sexuelle et reproductive, vie amoureuse, infections sexuellement transmissibles, addictions, hébergement, vie dans la rue, violences, départ du pays, route migratoire, etc.



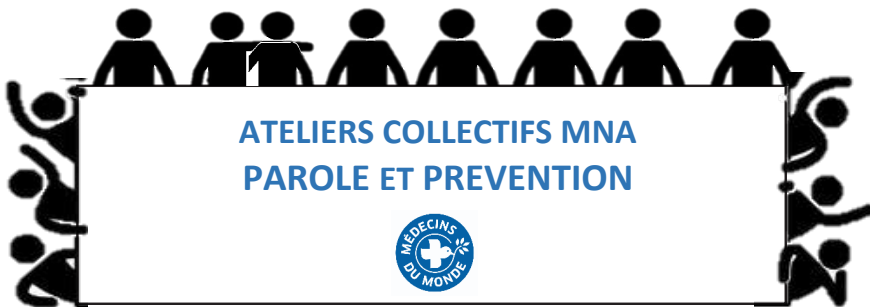
Recours à l'interprétariat dès que nécessaire

Prescriptions de traitements et dispensation de médicaments (grâce au stock de médicaments fournis par Pharmacie Humanitaire Internationale, partenaire de MdM.

Orientations vers des structures de droit commun : Urgences psy, Services de victimologie des hôpitaux, Maisons des adolescents, Centres psychiatriques d'orientation et d'accueil, Centres-médoco-psychologiques, etc.

Nos principaux partenaires :

Le Centre Primo Levi, une consultation transculturelle rattachée au CMP du 18^{ème} arrondissement de Paris et un cabinet de psychologie interculturelle.

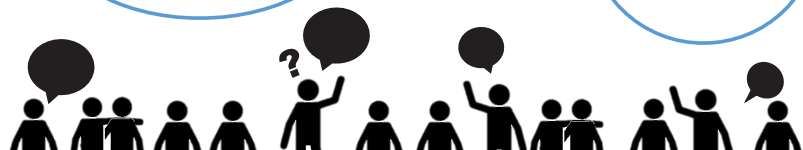
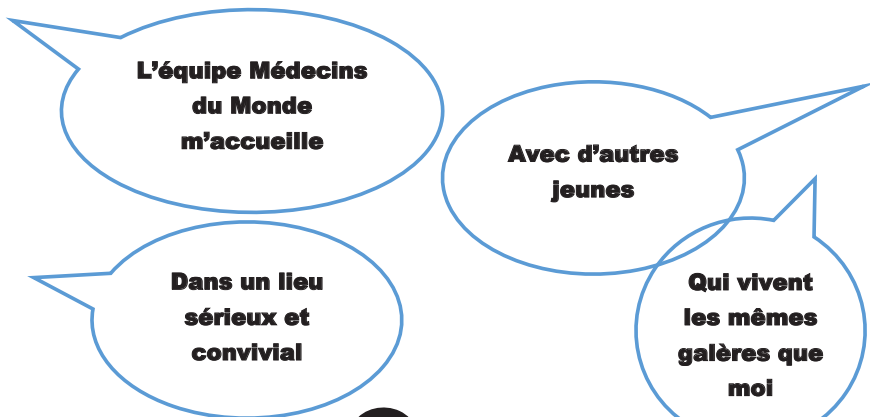


TOUS LES MERCREDIS DE 9H30 A 11H

POUR :

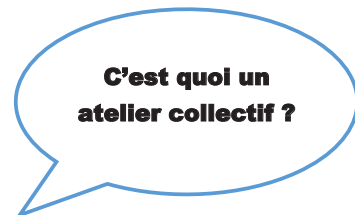
- Comprendre
- Être écouté
- Avoir des réponses

A Médecins du Monde
Métro : Bel Air (Sortie n°3)

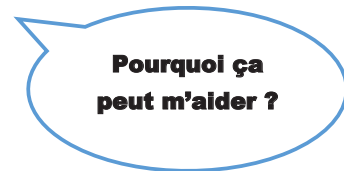


ATELIERS COLLECTIFS MNA PAROLE ET PREVENTION

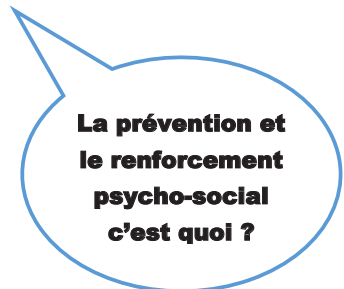
Pour les Mineurs Non Accompagnés



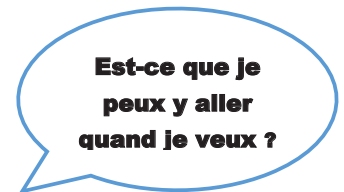
- Un groupe avec des personnes de Médecins du Monde et des jeunes comme moi qui parlent sur la vie et les problèmes pour trouver des solutions.



- A plusieurs on peut trouver des solutions auxquelles on n'a pas pensé tout seul.
- Je peux me sentir moins seul, me sentir mieux, apprendre des choses et les transmettre.



- La prévention m'aide à rester en bonne santé et à protéger mon corps.
- Le renforcement psycho-social c'est échanger avec d'autres personnes pour me sentir mieux dans ma tête et bien vivre avec les autres



- Je peux venir sans prévenir.
- Je peux venir 3 fois maximum.

Tampon de présence – séance N°1	Tampon de présence – Séance N°2	Tampon de présence – Séance N°3





PERMANENCE PREVENTION SANTE



Tous les mercredis à 9h30
un médecin m'aide à :

UNE PERMANENCE « PRÉVENTION SANTÉ »

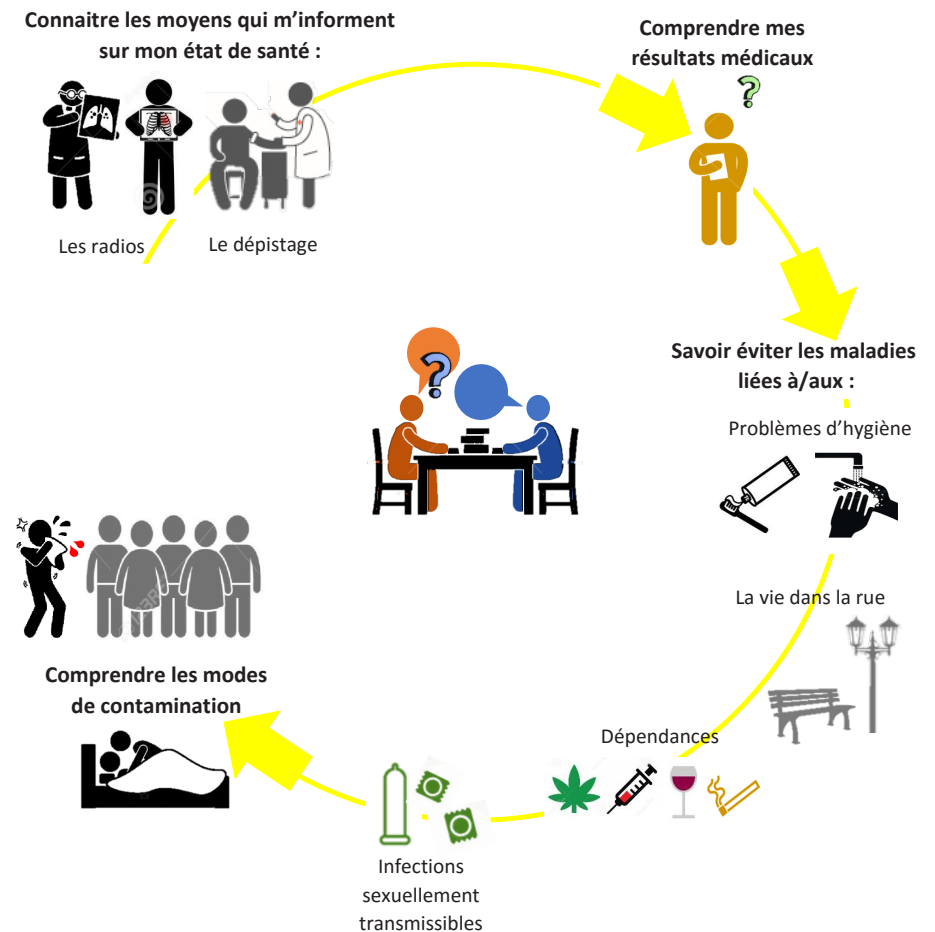
Tous les mercredis matin (à 9h30) - animée par un médecin généraliste ou pédiatre.

Lorsqu'une pathologie a été annoncée à un jeune, celui-ci est informé qu'un médecin est à sa disposition pour réexpliquer au mineur les causes et les conséquences de sa pathologie, apaiser ses craintes et introduire le parcours de soins qui est nécessaire et qui va être enclenché.

Il s'agit également d'échanges sur les précautions à prendre pour éviter :

- certains risques pour lui, elle et pour les autres en lien avec la pathologie diagnostiquée (mais également avec la vie à la rue, les difficultés d'accès à l'hygiène, la période test de l'adolescence - dépendances, etc.)
- l'évolution de sa pathologie

Ce temps permet également de présenter la permanence « Soutien aux Parcours de Soins » qui aide le mineur dans les différentes étapes de son parcours médical



II. ACCOMPAGNEMENT DANS LES PARCOURS

- L'attention sociale en fil rouge
- L'ouverture des droits à l'AME
- L'orientation vers l'APHP
- Les accompagnements physiques
- La permanence Soutien aux Parcours de Soins
- Le soutien matériel grâce aux dons

UNE ATTENTION SOCIALE EN FIL ROUGE TOUT AU LONG DU PARCOURS À MDM

Une telle attention est impérativement nécessaire compte tenu des problématiques souvent très imbriquées des MNA. Elle est assurée par une assistante sociale salariée à plein temps dont les missions principales sont les suivantes :

- Information sur les droits des MNA en France et les enjeux de l'évaluation ;
- Signalement, informations préoccupantes, rapports sociaux (CRIP, Parquet, JE, commissariats etc.) ;
- Bilan administratif, juridique et social ;
- Accès à l'Aide Médicale d'État (explication de l'AME et aide à la constitution des dossiers) ;
- Orientations vers les différentes structures utiles aux jeunes
 - . ASE ou associations mandatées, associations spécialisées (exclusion, traite etc.) ;
 - . besoins essentiels (accueil de jour, distribution de repas, restaurants solidaires, bains douches, sanisettes, etc.) ;
 - . domiciliation administrative ;
 - . cours de français (FLE)
 - . activités (foot, sorties, ateliers etc.) ;
 - . recours juridiques (Antenne des mineurs, Adjie) ;
 - . asile (Avocats spécialisés) ;

- Fourniture d'aides matérielles (produits de première nécessité : tickets de transport, tickets services, cartes restaurants solidaires, duvets, kits hygiène, etc.) ;
- Lien avec les structures médicales (hôpitaux, centre de vaccination, centres de santé, etc.) et non médicales (ASE, dispositif d'évaluation des MNA, associations partenaires, avocats pour enfants, tribunaux, etc.) ;
- Recueil de témoignages.

Nos principaux partenaires :

Antenne des mineurs, ADJIE, CPAM, Inserasaf, Hors la Rue, Melting Passes, TIMMY, Paris d'Exil, Haltes Jeunes, etc.

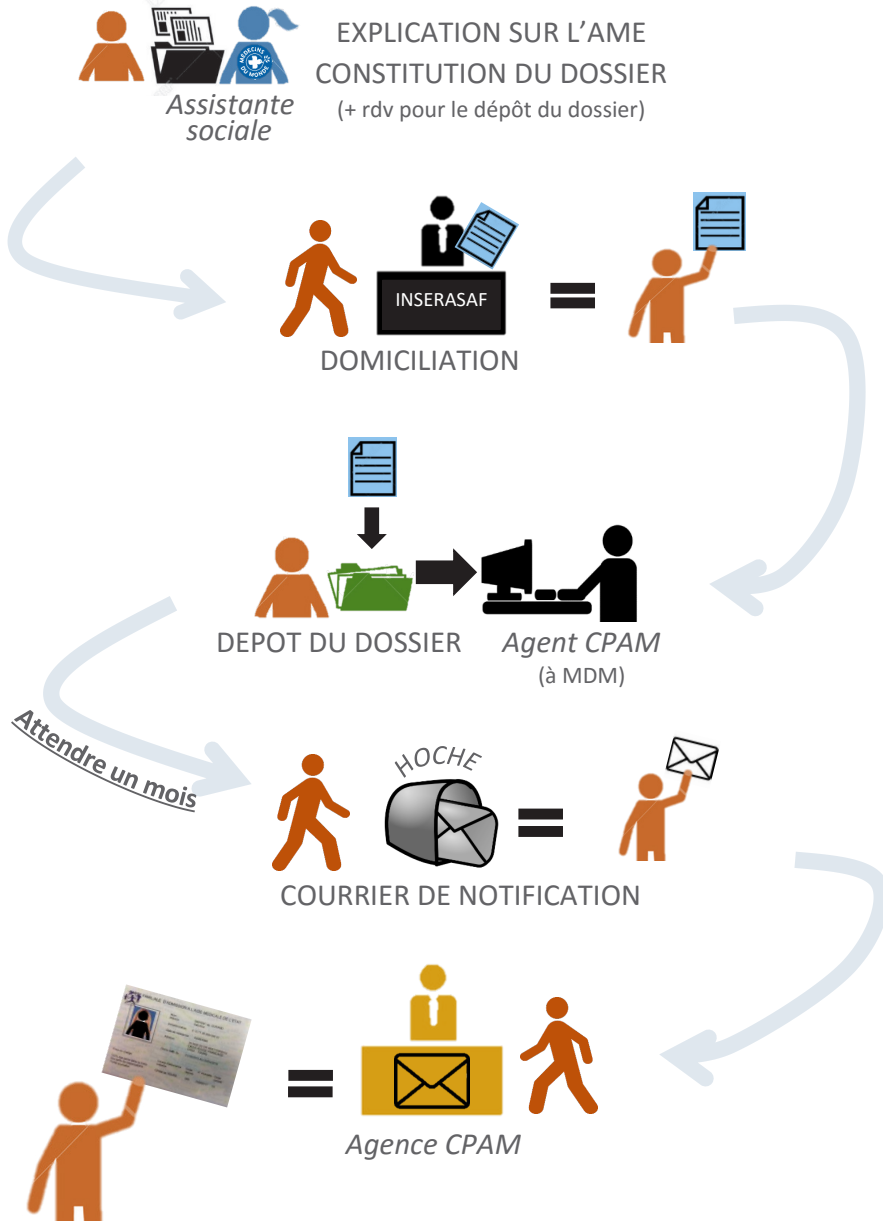
L'OUVERTURE DES DROITS À L'AME

Tous les lundis dès 14 h pour les patients du programme.

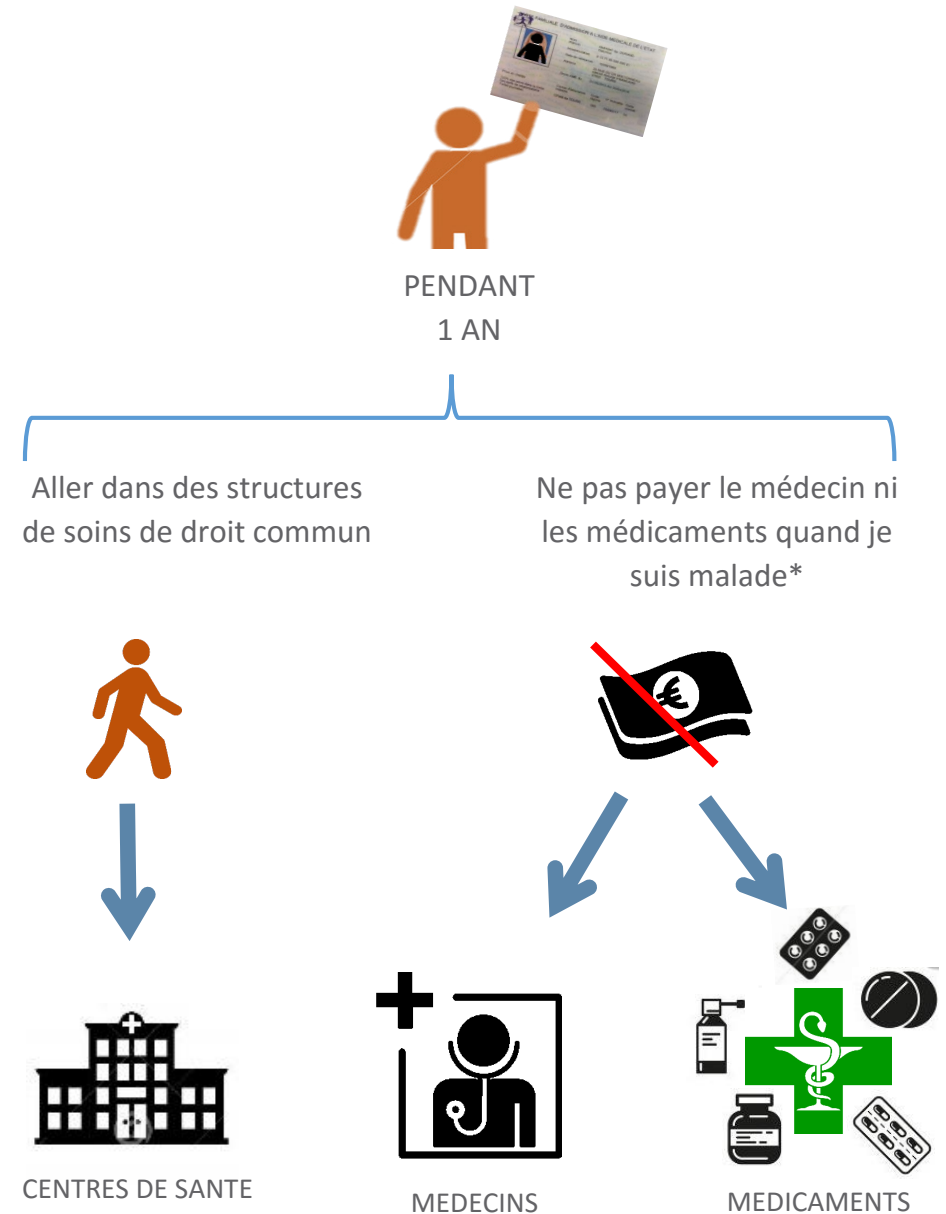
- Instruction des dossiers grâce à la présence d'agents de la CPAM dans les locaux de MdM.



OBTENIR L'AIDE MEDICALE D'ETAT (AME) AVEC MEDECINS DU MONDE



A QUOI SERT L'AIDE MEDICALE D'ETAT (AME) ?



*Dans la limite du panier de soins. Voir l'article L.251-2 du code de la santé publique

L'ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE DES PATIENTS

L'accompagnement physique des patients par l'équipe MdM est nécessaire à certains moments du parcours en raison :

- De la particulière vulnérabilité de certains mineurs :
 - . barrière de la langue importante ;
 - . fragilité psychique ;
 - . souffrances physiques aiguës ;
 - . difficultés d'orientation ;
 - . etc.

- Du refus de certains établissements de prendre en charge des mineurs non accompagnés par un adulte.

LA MISE EN OEUVRE D'UNE ORIENTATION VERS UN PARCOURS DE SOINS HOSPITALIER



JE SUIS ORIENTÉ PAR MÉDECINS DU MONDE A L'HÔPITAL

CONSULTATION MÉDICALE



Pendant la consultation, le médecin MDM rédige un courrier pour le médecin de l'hôpital

ORGANISATION DE LA VISITE A L'HÔPITAL



L'assistante sociale contacte l'hôpital et prépare les papiers nécessaires (courrier du médecin, explication sur ma situation sociale et administrative)

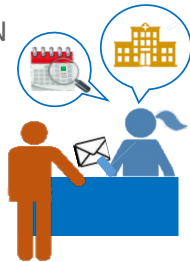


L'assistante sociale me donne rendez-vous à Médecins du Monde pour m'expliquer l'orientation à l'hôpital

EXPLICATION DE L'ORIENTATION



Je retourne à Médecins du Monde



L'assistante sociale m'explique quand je dois aller à l'hôpital, ce qui va se passer et me donne les documents que je dois apporter

ORIENTATION



Je me rends à l'hôpital le jour indiqué par Médecins du Monde

JE ME RENDS A L'HÔPITAL



CRÉATION DU DOSSIER



INFIRMIÈR(E)
(Pour faire connaissance)



MÉDECIN
(Remise du courrier rédigé par le médecin MDM)



ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
(Pour informer sur les droits, ouvrir l'AME si besoin et avoir un bon PASS* + un bon pour la caisse)

Si besoin :



RÉCUPÉRER DES MÉDICAMENTS

Si besoin :



CAISSE
(Remise du bon-caisse pour ne pas payer les soins)



*Le ramener à chaque fois : il est valable la durée indiquée sur le bon

UNE PERMANENCE
« SOUTIEN AUX PARCOURS DE SOINS »

Tous les mercredis matin (à partir de 9h30), [accueil individuel sans rendez-vous pour tous les MNA pris en charge à MdM] animée par un médecin généraliste ou pédiatre pour les jeunes inquiets, en demande de nouvelles explications s'agissant de leurs pathologies et/ou perdus dans leur parcours de soins.

L'annonce faite à un mineur non accompagné d'une pathologie nécessitant un parcours de soins important, voire à vie, génère immanquablement de l'anxiété.

En effet, seuls en France, en situation d'extrême précarité, les MNA sont perdus dans les démarches lourdes qu'imposent les parcours de santé, parcours d'autant plus complexes qu'aucun référent parental n'est présent pour les aider dans leurs démarches et autoriser les soins.

La permanence « Soutien aux Parcours de Soins » permet donc de rassurer les jeunes et de les soutenir dans ces démarches (coordination du parcours) afin d'éviter - du fait de l'instabilité de leurs conditions de vie - les renoncements aux soins ou la mauvaise observance des traitements.

L'intervention d'un médecin débloque fréquemment les situations en permettant d'obtenir directement les bonnes informations dans le respect du secret médical.

PERMANENCE
SOUTIEN AUX PARCOURS DE SOINS

Et si besoin je peux revenir parler avec un médecin pour :

Comprendre mon parcours de soins (pourquoi j'y vais, ce qui va se passer, quoi apporter ? etc.)

Faire un tri dans mes papiers, mes différents résultats médicaux

Gérer mes rendez-vous dans les hôpitaux, les centres de santé etc. grâce à l'agenda remis par Médecins du Monde

Parler de ce que je ressens face à ma maladie

Être rassuré sur l'impact de ma maladie sur ma vie et sur celle des autres

Adhérer et comprendre quels soins, quels médicaments vont m'aider à aller mieux

Savoir si je suis encore malade

Connaître les effets des médicaments sur moi

C'est quoi la prise de sang ?



Même si je me sens bien et en bonne santé, je peux être malade sans le savoir.



La prise de sang permet de savoir si j'ai certaines maladies

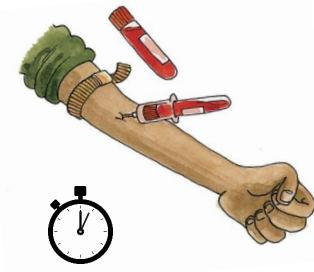


Elle permet de connaître les médicaments qui me soignent le mieux

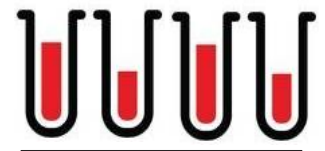
Elle permet de suivre l'évolution de la maladie si j'en ai une

Comment se passe la prise de sang ?

L'infirmier(e) prend le sang dans une veine du bras



Le sang va dans un petit tube qui permet de le transporter



Elle ne remplit que 5 tubes (parfois un peu plus) pour que je sache tout sur ma santé

La prise de sang ne dure pas longtemps. Que quelques minutes seulement

On ne me prend pas beaucoup de sang par rapport à tout ce que j'ai dans mon corps



5 Litres de sang dans mon corps



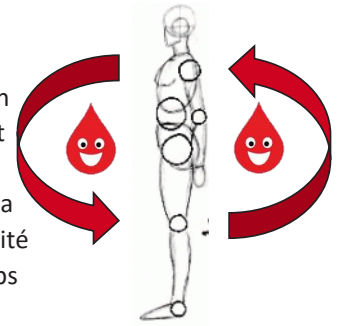
Que quelques millilitres dans le tube

Et après ?



Le laboratoire analyse le sang et envoie les résultats à Médecins du Monde.

Le sang qu'on me prend est rapidement recréé dans la même quantité par mon corps



Environ deux semaines après ma prise de sang, je retourne chez Médecins du Monde pour que le docteur m'explique les résultats



C'est quoi la radio ?

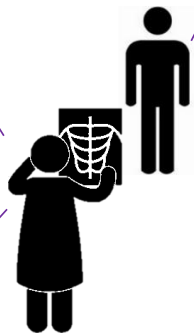


Même si je me sens bien et en bonne santé, je peux être malade sans le savoir.



La radio permet de vérifier que je suis en bonne santé

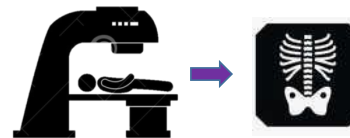
Elle n'est pratiquée qu'en cas de nécessité



Elle permet de mieux me soigner si je suis malade ou blessé(e)

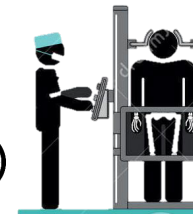
Elle permet de suivre l'évolution de la maladie/blessure si j'en ai une

Comment se passe la radio ?



La radio permet de prendre un cliché (photo) en noir et blanc de l'intérieur de mon corps grâce à des rayons X. Ce n'est pas douloureux.

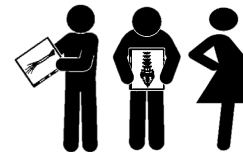
La radio ne dure que quelques secondes, le temps de prendre le cliché



Il ne faut pas bouger pendant la radio car le cliché risque d'être flou et il faudra recommencer

Je dois retirer mes habits pour que la radio soit de meilleure qualité

A savoir :



Je peux faire une radio sur n'importe quelle partie du corps. Attention dans certains cas (grossesse, maladies) je dois prévenir le médecin pour que la radio se passe autrement.

Et après ?



Le laboratoire analyse ma radio et l'envoie avec les résultats à Médecins du Monde.

Environ deux semaines après ma radio, je retourne chez Médecins du Monde pour que le docteur m'explique les résultats



AGENDA SANTÉ

NOM :

Prénom :

Ce livret permet d'inscrire les différents rendez-vous médicaux à venir pour s'organiser et ne pas les oublier.



!/ Venir si possible avec ses papiers d'identité à chaque fois !/

Pour un meilleur parcours de santé, si possible retourner à chaque fois dans la même structure de soins (toujours le même hôpital, toujours le même centre de santé etc.)



Structure de santé :



Date 1^{er} RDV :



Service :



A apporter :



Date prochain RDV :



Service :



A apporter :



Date prochain RDV :




Service :



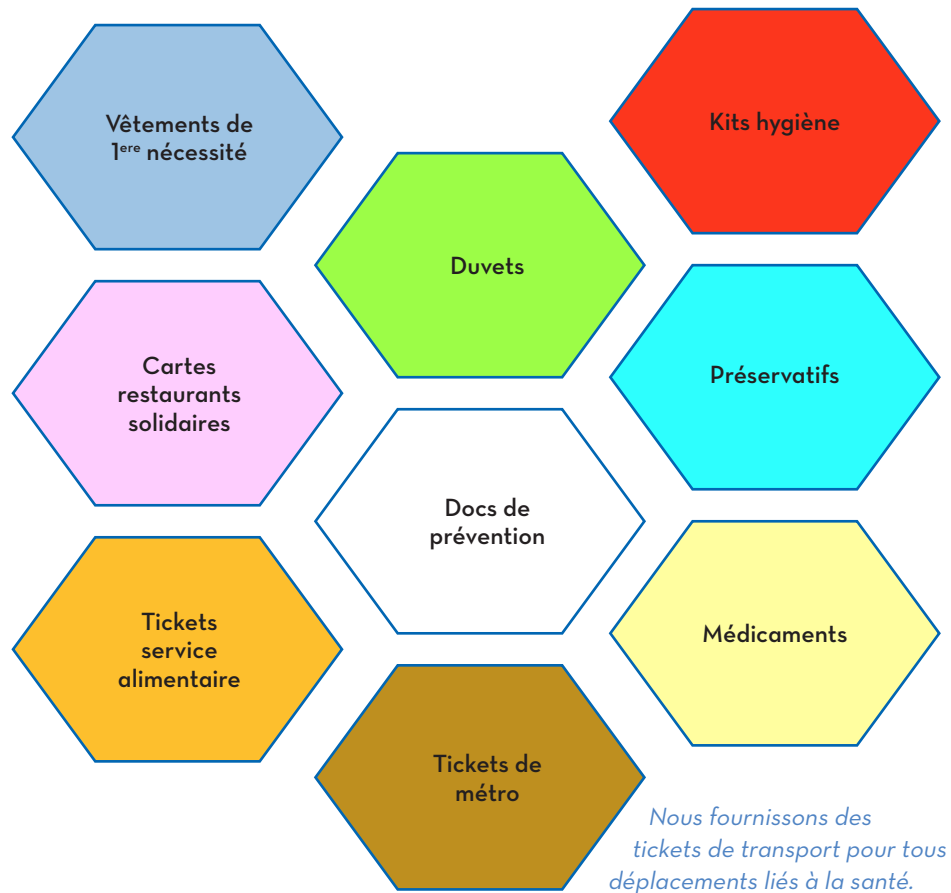
A apporter :



Remis par . Si vous trouvez ce document, merci de le renvoyer à Médecins du Monde Programme MNA 15 Boulevard de Picpus 75012 Paris.

LE SOUTIEN MATÉRIEL GRÂCE AUX DONS

Les dons tout au long du parcours à MdM sont adaptés à la situation de chaque jeune.



LE PLAIDOYER DE MDM

« SOIGNER POUR TÉMOIGNER »

TEMOIGNER

Avec Médecins du Monde

Les raisons de mon départ

Ma vie à la rue

La Croix Rouge et le juge

Ce que je pense de
la France

Mon parcours
jusqu'en France

Mes problèmes de santé

Je raconte car j'ai envie que les gens
comprennent mes problèmes et que ça change



TEMOIGNER C'EST

QUOI ? :



Raconter ma vie, les problèmes que je rencontre, ce qui m'est arrivé de bien ou de mal.

A QUOI CA SERT DE

TEMOIGNER ? :



Témoigner aide à demander des solutions à ceux qui décident en France (le Président du CD, le maire, les juges etc). A leur faire comprendre ce que je vis. Plus il y a de jeunes qui témoignent, plus on peut faire changer les choses !

COMMENT
TEMOIGNER ? :



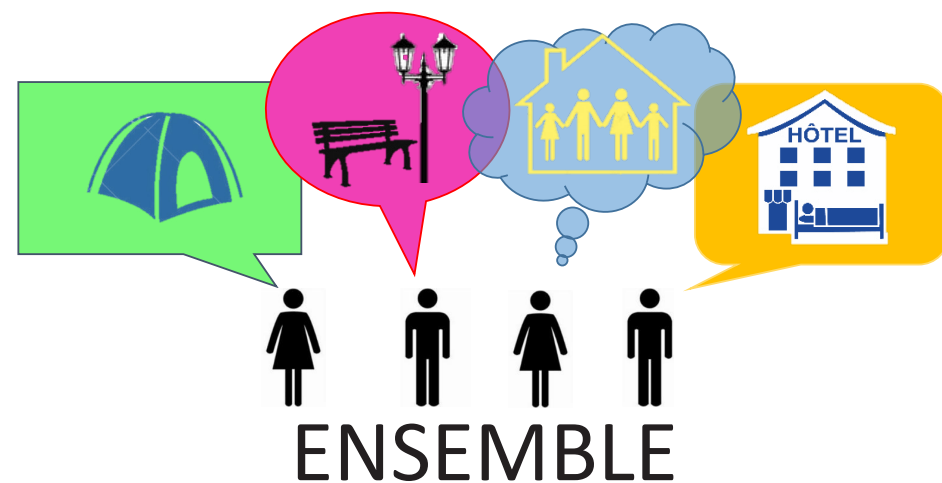
Je parle, j'explique, je raconte à l'équipe Médecins du Monde. Quand je le veux, de ce que je veux et avec mes mots.



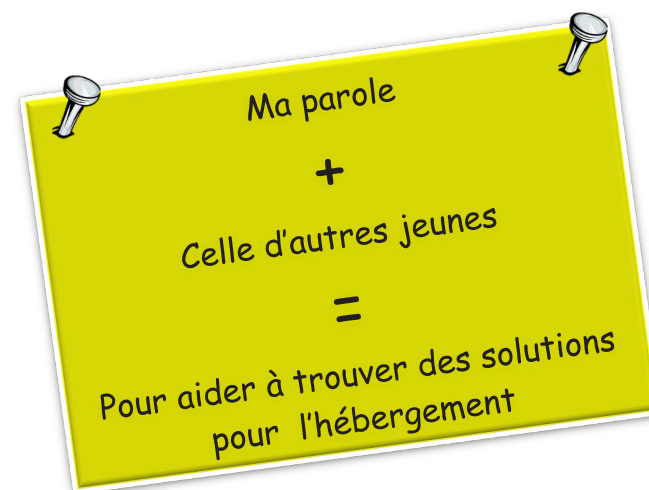
Ils notent ce que je dis, l'ajoutent aux témoignages des autres jeunes et peuvent ensuite parler pour et avec nous !

FOCUS 2017 - 2018

Une enquête sociologique (tous les lundis après-midi) est en cours depuis le 1^{er} mai 2017 sur les conditions de vie des MNA en France et leurs conséquences sur la santé. Elle se poursuivra en 2018, en vue d'un rapport à la fin de cette année.



POUR CHANGER LES CHOSES,
VIVRE MIEUX ET EN MEILLEURE SANTE



LE POSITIONNEMENT DE MDM

30 propositions pour repenser l'esprit de la protection des MNA en France.

Proposition 1

Médecins du Monde France réaffirme avec vigueur le fait que les MNA sont avant tout des enfants et adolescents en danger, qu'il convient de les protéger sans discriminations et qu'en conséquence, leur prise en charge doit être assurée par les services de l'ASE, compétence des Conseil Départementaux.

Proposition 2

Il s'agirait - tout en conservant la compétence départementale - de redéployer la participation de l'État (actuellement réduite au financement des 5 jours de mise à l'abri à hauteur de 250 euros par jour et par mineur), pour l'élargir à un financement a posteriori de l'ensemble de la phase d'évaluation jusqu'à une décision définitive de l'autorité judiciaire.

Proposition 3

MdM rappelle la nécessité de garantir aux MNA des conditions d'accueil et de prise en charge équivalentes à celles proposées aux mineurs en danger français et s'oppose à la création de structures et dispositifs dérogatoires ou spécifiques uniquement dédiés à l'accueil des MNA.

Proposition 4

MdM préconise donc de renforcer les moyens humains et financiers des services de l'ASE pour assurer la protection de l'ensemble des enfants en danger sur le territoire français et de favoriser la formation des professionnels aux problématiques spécifiques à l'accueil des MNA.

Proposition 5

MdM milite pour que la mise à l'abri (ou accueil provisoire d'urgence) soit mise en œuvre immédiatement et de manière inconditionnelle pour l'ensemble des personnes se déclarant mineures non accompagnées, comme le prévoit la loi et au nom du respect de la présomption de minorité. MdM tient à rappeler que ce temps s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

Proposition 6

Il est également nécessaire que l'identification et le repérage des mineurs isolés qui ne sollicitent pas les services de protection (notamment dans les départements frontaliers) soient assurés plus efficacement.

Proposition 7

MdM considère plus largement que la mise à l'abri dans des conditions dignes et sécurisantes doit garantir un temps de répit préalable à l'évaluation de l'isolement et de la minorité.

Proposition 8

MdM recommande que ce temps de répit se déroule sur une période modulable qui pourrait être fixée entre 2 à 12 semaines (pour les jeunes qui présentent des besoins de santé accrus).

Proposition 9

MdM milite pour que le premier temps d'accueil constitue un moment privilégié pour la prévention et le soin en relation avec les services de santé de droit commun. MdM tient à rappeler que l'évaluation de l'âge et de l'isolement d'un jeune n'est envisageable que si une attention suffisante a été portée

sur son état de santé physique et psychique et qu'il a pu bénéficier de soins.

Proposition 10

MdM demande la mise en place d'un bilan de santé systématique permettant les examens de dépistage et la détection de problèmes de santé et un entretien systématique avec un psychologue dès le stade de l'accueil provisoire et de l'évaluation.

Proposition 11

MdM préconise l'éligibilité immédiate et inconditionnelle au régime général de la sécurité sociale via la Puma et la CMU-C pour tous les mineurs primo-arrivants (isolés et accompagnés).

Proposition 12

MdM rappelle que l'évaluation des dangers rencontrés par les MNA doit s'effectuer de manière bienveillante, dans le respect de la présomption de minorité et du bénéfice du doute. MdM considère qu'il n'existe aucune méthode objective et fiable pour évaluer la minorité d'une personne.

Proposition 13

MdM s'oppose à la méthode d'évaluation consistant à comparer l'apparence physique et le comportement du jeune avec l'âge qu'il allègue et demande en conséquence l'abrogation de l'arrêté du 17 novembre 2016.

Proposition 14

MdM insiste sur l'importance du recours à de l'interprétariat professionnel lors de l'entretien d'évaluation, des consultations médicales et des entretiens psychologiques.

Proposition 15

MdM réaffirme la valeur des documents

d'état civil pour certifier de la minorité des jeunes demandeurs de protection et milite pour le respect de la présomption de leur validité et celle de la légitimité de leur détenteur.

Proposition 16

Nous militons également pour que le respect du droit à l'identité (prévu à l'article 8-2 de la CIDE), par la mise en œuvre d'un accompagnement des jeunes accueillis provisoirement à la reconstitution de leur État civil, par les services de l'ASE.

Proposition 17

MdM milite pour l'interdiction de tout examen médico-légal visant à déterminer l'âge des mineurs non accompagnés.

Proposition 18

MdM salue la mobilisation citoyenne autour de ces jeunes et soutient les actions des associations et collectifs venant en aide à ces enfants et adolescents en danger, afin de pourvoir aux besoins essentiels de ces jeunes et déplore que les citoyens aient à palier ainsi les défaillances des pouvoirs publics. MdM demande l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre des citoyens solidaires de ces enfants et adolescents en danger et rappelle que la solidarité envers les plus vulnérables ne peut être considérée comme un délit.

Proposition 19

MdM milite pour qu'à l'issue d'une décision administrative de non-admission, les mineurs non reconnus qui continuent à alléguer leur minorité continuent à être protégés jusqu'à ce qu'une décision définitive intervienne et qu'une autorité judiciaire statue sur leur admission dans les dispositifs

de protection de l'enfance, en respect de la présomption de minorité et jusqu'au dernier recours effectif.

Proposition 20

MdM demande que les droits Puma-CMUc soient maintenus ou soient ouverts lorsque la minorité est contestée jusqu'au dernier recours effectif. Dans l'attente d'un changement législatif ou réglementaire, MdM demande que soient facilitées la domiciliation et l'ouverture des droits AME en autonomie pour les jeunes non reconnus mineurs n'ayant pas bénéficié d'ouverture de droits Puma-CMUc lors de la phase du recueil provisoire d'urgence. A ce stade, MdM demande que soient redéfinies les limites de la responsabilité médicale des professionnels de santé pour permettre tout acte médical sur un jeune MNA dont la minorité et l'isolement ne sont pas établis.

Proposition 21

MdM demande que soient mises en place des politiques publiques d'accueil des personnes majeures étrangères et que des solutions satisfaisantes leurs soient proposées afin d'éviter que des personnes se présentent comme mineurs pour bénéficier des mesures de protection conditionnées au statut de MNA.

Proposition 22

S'il s'avère, après une évaluation la plus objective possible de leur situation et le bénéfice du droit au recours effectif, que les demandeurs ne dépendent pas de la protection de l'enfance, ils doivent être orientés vers les dispositifs existants pour jeunes majeurs, pouvoir bénéficier des aides provisoires dont l'octroi est rendu possible par la loi et être maintenus dans leur héberge-

ment le temps de garantir l'effectivité de cette orientation.

Proposition 23

MdM souligne la nécessité de garantir aux mineurs confiés à l'ASE des mesures de protection effectives, incluant un accès à la santé, à l'éducation et à un accompagnement éducatif satisfaisant visant à assurer leur développement, leur bien-être et leur avenir.

Proposition 24

MdM demande que soit interdite toute nouvelle évaluation des mineurs dont la minorité a été reconnue dans un premier département, par le département d'accueil suite à la mise en œuvre de la répartition nationale.

Proposition 25

MdM rappelle que la prise en charge des MNA doit répondre aux mêmes garanties que celles dont bénéficient les mineurs en danger nationaux.

Proposition 26

MdM préconise la saisine systématique du Juge des tutelles par l'ASE en vue de garantir la représentation légale effective des MNA par le biais d'une mesure de tutelle ou d'une délégation d'autorité parentale.

Proposition 27

MdM demande également qu'une attention particulière soit portée à la prise en charge de la souffrance psychique de ces mineurs au parcours particulièrement douloureux et traumatique et qu'ils puissent bénéficier d'un suivi et de soins adaptés dans les structures du droit commun.

Proposition 28

Enfin, MdM souligne l'importance de bien préparer la sortie des dispositifs de l'ASE pour garantir et sécuriser le parcours d'insertion et le projet de vie des MNA devenus majeurs. L'association encourage les départements à répondre plus favorablement aux demandes de protection des jeunes majeurs de moins de 21 ans qui connaissent des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Proposition 29

Garantir la continuité du parcours de soins suppose également de garantir un accès au séjour durable et facilité pour l'ensemble des mineurs isolés étrangers devenus majeurs.

Proposition 30

MdM demande que l'état puisse être garant des bonnes pratiques départementales et travaille à l'harmonisation de ces pratiques sur l'ensemble du territoire national durant l'ensemble du parcours (accueil provisoire d'urgence, évaluation, prise en charge, protection le temps du recours, accompagnement à la majorité).

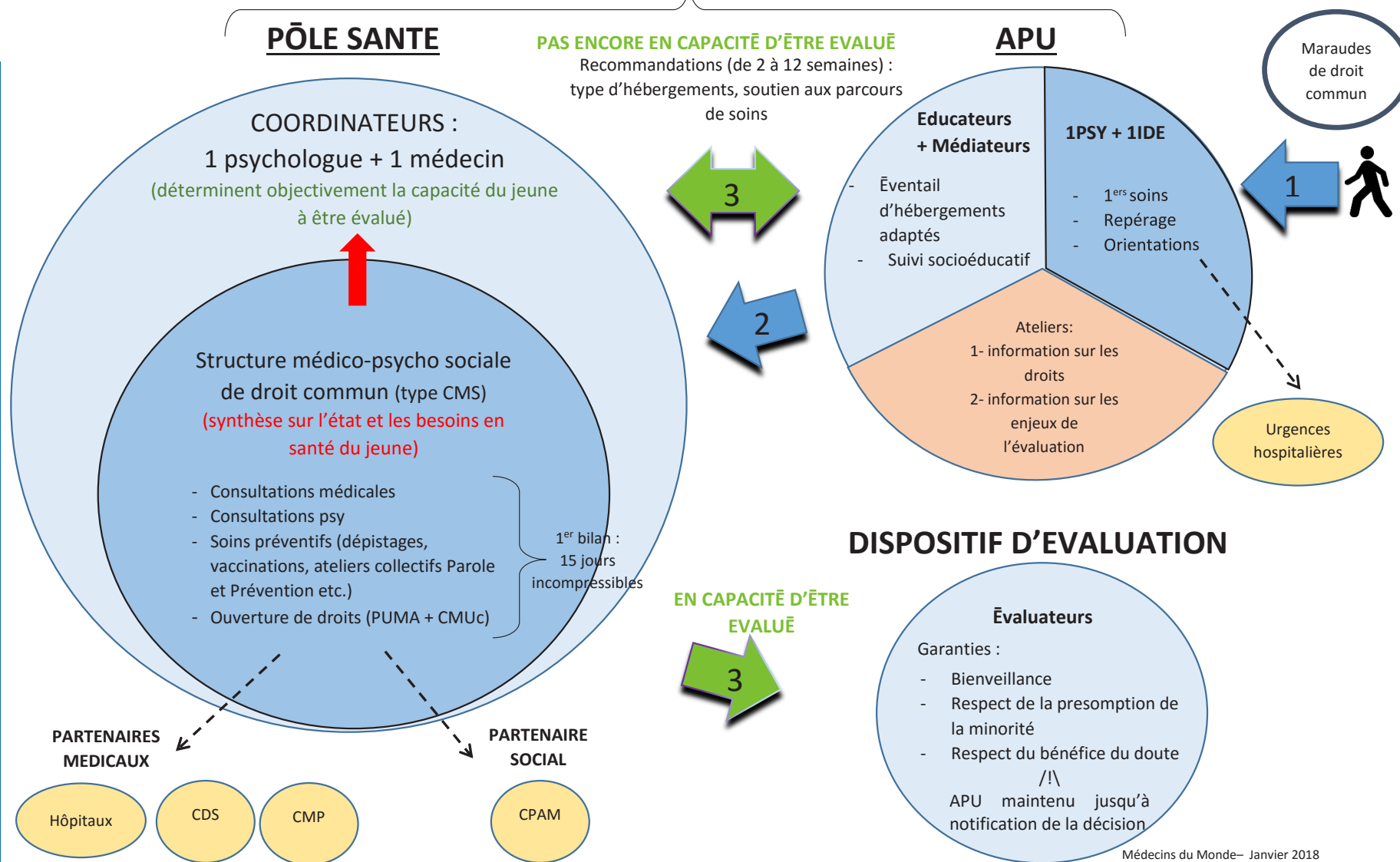
UNE PROPOSITION POUR PROGRESSER :

un circuit garantissant un accès immédiat des MNA à la santé.



Modalités d'accueil à l'arrivée des MNA à Paris

DISPOSITIF D'ACCUEIL



GLOSSAIRE

CDS : Centre de santé
CMP : Centre médico-psychologique
CMS : Centre médico-social
CMUc : Couverture Universelle Maladie
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
APU : Abri Provisoire d'Urgence
IDE : Infirmier(e) d'État
MDM : Médecins du Monde
MNA : Mineurs Non Accompagnés
PSY : Psychologues, psychiatres, pédopsychiatres
PUMA : Protection Universelle Maladie



SOIGNE
AUSSI
L'INJUSTICE

15, Boulevard de Picpus - 75012 Paris
Tel : 01 43 14 81 84 Fax : 01 47 00 75 53
mie.idf@medecinsdumonde.net